VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Cottages et Magasin dans le Quatrième District, A L'ENCAN.

SUCCESSION DE CATHERINE WETZEL, VEUVE DE BERNARD HAHN—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS—No 80,027—DIVISION E.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

MARDI, LE 2 AVRIL 1907, A MIDI.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 25 février 1907 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai à l'enchère la propriété foncière ci après :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo), Deuxième, Troisième et Baronne (autrefois Bacchus), ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 58' de face la rue Troisième par 53' 3" 3''' de profondeur et façade à la rue Carondelet, entre lignes parallèles, et formant l'encoignure des rues Troisième et Carondelet.

Les améliorations consistant en un cottage double Nos 2531-33 rue Carondelet, coin Troisième.

2° (a) Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Dix dans l'ilet No 201, autrefois No 127, lequel comprenant les rues Baronne (autrefois Bacchus), Dryades, Deuxième et Troisième, d'après un plan du Faubourg Livaudais, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues Baronne (autrefois Bacchus) et Troisième et mesurant 50' de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus) sur 125' de profondeur, entre lignes parallèles. (b) Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le même District et ilet, contigu au ci dessus, mesurant 15' 6" de face à la rue Baronne (autrefois Bacchus) sur une première profondeur, entre lignes parallèles de 95' et d'une deuxième profondeur de 30' entre lignes parallèles, sur une largeur de 30' étant une une partie d'un lot de terre désigné par le numéro Neuf dans le plan ci-dessus.

Toutes les propriétés ci-dessus deuxièmement décrites comprises dans la section a et b ont été plus récemment subdivisées et seront vendues comme suit :

1. Le lot A, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 30' 6" de face à la rue Troisième par une profondeur et façade de 65' 6", plus ou moins, à la rue Baronne, le dit lot A formant l'encoignure des rues Troisième et Baronne ; les améliorations consistant en une bâtisse à deux étages, connue comme No 1803 rue Troisième et se loue pour épicerie et résidence.

2. Le lot B ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent est situé dans la rue Troisième à une distance de 30' 6" de l'encoignure de la rue Baronne et contigu au lot A. Ledit lot B mesurant 31' 6" de face à la rue Troisième sur une profondeur de 65' 6" plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 1805-07 rue Troisième.

3. Le lot C, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, est situé en la rue Troisième à une distance de 62' de l'encoignure de la rue Baronne, et est contigu au lot B, ledit lot C mesurant 31' 6" de face à la rue Troisième par une profondeur de 65' 6" plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double connu comme Nos 1809-11 rue Troisième.

4. Le lot D, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, est situé en la rue Troisième à une distance de 93' 6" de l'encoignure Baronne et contigu au lot C. Le dit lot D mesurant 31' 6" de face à la rue Troisième, 30' de largeur à travers de la ligne du fond, par une profondeur de 100' plus ou moins sur la ligne de côté la plus près de la rue Dryades, et une première profondeur de 65' 6" plus ou moins sur la ligne la plus près et parallèle avec la rue Baronne, de quel point il court 1' 6" parallèle à la rue Troisième, et puis court une seconde profondeur de 34' 6" sur une ligne plus près et parallèle à la rue Baronne. Les améliorations consistent d'un cottage double connu comme Nos 1813-15 rue Troisième.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance—1 et 2 ans à 8 0|0 de la date de l'adjudication, l'intérêt payable annuellement et toutes les clauses de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1907, frais de tous les certificats, et de payer pour les actes de vente pardevant Robt P. Upton, notaire, la vente sujette au bail existant. Les acquéreurs devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
318 rue Baronne.

Chas G Gill, K. V. Richard, T. G. Spitzfaden, avocats pour les demandeurs.

Zengel, Thomas et Suthon, L. A. Hubert, J. Marshall Quintero, avocat pour les défendeurs. 1 mars—1 3 10 17 24 31—av 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage, 1931 Calhoun, et plusieurs Lots désirables du Sixième District, à l'encan, JEUDI, le 25 avril 1907, à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 19 mars 1907, dans l'affaire intitulée—Succession de John E. Huffman, dossier No 78 347, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 25 avril 1907, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° (a) Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 99, borné par les rues Calhoun, Howard, Sud Liberté et l'avenue Henry Clay ; et les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12 et 13 sur un plan par C. Milo Williams, député voyer de ville, daté le 3 janvier 1898. Ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Calhoun et Howard. Lesdits lots contigus l'un à l'autre et ont chacun une façade de 29' 11" 5''' à la rue Calhoun, une largeur chacun de 29' 11" 6''' dans le fond. Le lot No 11 ayant une profondeur sur la rue Howard de 135' 9" 2''' et une profondeur sur la ligne de côté le divisant dudit lot No 12 de 136' 6" 3'''; lot No 12 a une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 de 137' 3" 4''' ; le lot No 13 a une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 12 de 137' 3" 4''', et une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Sud Liberté de 139' 0" 5'''. Ensemble avec les améliorations connues comme le No 1913 rue Calhoun, consistant en une résidence cottage contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, chambre à bain, mansarde ; dépendances à deux étages, contenant écurie et deux chambres à coucher ; entrée pour voitures, eau du fleuve ; maison équipée pour le gaz et l'électricité.

(b) Trois certains lots de terre dans le même district dans l'ilet No 637, borné par les rues Milan, Marengo, Magnolia et Clara. Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre, et sont numérotés 20, 21 et 22, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot 22 formant l'encoignure des rues Milan et Magnolia. Ensemble avec toutes les améliorations droits voies servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

2° Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations droits voies servitudes, et dépendances la dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jena, Freret, Howard et Calliz, désigné par les numéros 4 et 5, mesurant chacun 30' de face à la rue Jena, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et par le numéro 24, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret, par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 24 contigu aux lots 4 et 5 dans le fond. Le lot No 4 commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Jena et Freret ; le lot No 24 commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Jena et Freret.

3° Cinq certains lots de terre dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro 534, borné par les rues Jena, Liberté, Howard et l'avenue Napoléon, lesdits lots étant désignés comme lots Nos 14 à 18, tous deux inclusivement, contigus l'un à l'autre, et mesurant, à savoir : Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Howard et Jena, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jena par 100 pieds de profondeur ; les lots Nos 15 à 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jena par 100 pieds de profondeur.

4° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 750, borné par les rues Pierce, Scott, Ulloa et D'Hémécourt désignés par les numéros 30 et 31, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt quatre pieds 8 pouces et une ligne de face à la rue Pierce par 100' de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue D'Hémécourt.

5° Treize certains lots de terre, dans le septième district de cette ville dans l'ilet désigné comme le No 401, borné par les rues Pritchard, Hamilton, Laurel Grove et Apricot, numérotés et mesurant d'après le certificat d'arpentage par C. Ulisses Lewis, député voyer de ville annexé à l'acte pardevant George C. Walshe, notaire, daté le 13 novembre 1903, comme suit : les lots 1 à 4, tous deux inclusivement ; les lots 13 à 20, tous deux inclusivement, et le lot No 23. Les lots 1 à 4, tous inclusivement, sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 30' pieds de face à la rue Apricot, par une profondeur de 120' pieds entre lignes parallèles ; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Apricot et Hamilton ; les lots 13 à 20, tous inclusivement, sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 30' pieds de face à la rue Pritchard par une profondeur de 120' pieds entre lignes parallèles ; le lot 13 formant l'encoignure des rues Pritchard et Laurel Grove, et le lot 23 mesurant 30' pieds de face à la rue Hamilton par une profondeur de 115' pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, les paiements différés s'il y en a en 1 et 2 ans, et devant porter intérêt au taux de 8 pour cent de la date jusqu'au paiement, les taxes de 1907 et tous les coûts de tous les certificats devant être assumées par les acquéreurs. Les actes de vente pardevant Martin Henry Manyon, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat requis d'être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.
24 mars—24 31—av 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain vacant, Rue Joliet, Ilet Plum, Poplar et Léonidas.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 25 AVRIL 1907, A LA BOURSE D'ENCAN, 311 RUE BARONNE.

A midi, sous et vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession de Henry DeGroseau, dossier No 80,055 ledit ordre daté et signé le 22 mars 1907, et adressé à Jos. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, JEUDI le 25 avril 1907, les propriétés foncières ci-après—

Une certaine portion de terre, sans aucunes bâtisses ou améliorations et avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant; située dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 168, borné par les rues Joliet, Léonidas, Plum et Poplar, mesurant vingt cinq (25') pieds de face à la rue Joliet par une profondeur de cent vingt (120') pieds entre lignes parallèles étant une partie du lot 5, lequel dit lot 5 est démontré sur un plan par C. A. Hedin, architecte déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, et étant les 25' dudit lot 5 les plus près de la rue Poplar.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Charles G. Gill, notaire ; devant assumer les taxes pour 1907 et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur

Le vendeur se réserve le droit de déplacer les bâtisses, lesquelles ne sont pas inclues dans cette vente, dans les dix jours de la date de l'acte de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur
Et Agent de Propriétés Foncières, Bureau, 318 rue Baronne.
John F. Tobin, avocat. 24 mars—24 31—av 7 14 21 25

ASTHME ET CATARRHE
GUERIS par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remedes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires.
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ETRANGERS
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1206 rue Tonti. No 1621 rue Urquhart. No 1633 rue Urquhart.

Mercredi, le 10 avril 1907, A MIDI.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225 à 229 rue Baronne.

Mme Charles B. Lister vs Son époux.

No 81.619.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er mars 1907, dans l'affaire de Mme Charles B. Lister vs Son époux, No 81,619 de son dossier, je vendrai à l'heure et endroit ci-dessus mentionnés, les suivantes :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 291 borné par les rues Hôpital, Tonti, Quartier et Miro ; ledit lot de terre est désigné par le No 35 sur un plan déposé comme plan No 29 en l'étude de Joseph R. Beard, ancien notaire en cette ville, et lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Hôpital et Tonti, et mesurant en mesure américaine 32 pieds 2 pouces de face à la rue Hôpital, 70 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et façade à la rue Tonti, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le séparant de la propriété de H. Hill ou ses représentants, et 63 pieds sur la ligne du fond le divisant du lot No 34, le tout plus ou moins.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages la-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 505-506, borné par les rues Urquhart, St Bernard, Annette et Villeré, désigné par le No 23, dans ledit ilet ; ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Urquhart par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet Nos 505 506 borné par les rues Urquhart, Annette, St Bernard et Villeré, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 2, sur un certificat et devis d'arpentage de D. E. Seghers voyer, daté le 5 novembre 1900, et attaché à un acte de vente pardevant M. V. Déjan, notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine 20 pieds de face à ladite rue Urquhart, à une distance de 73 pieds 10 pouces 6 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart, par une profondeur de 64 pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907, au-dessus et en plus de son enchère et de payer pour l'acte de vente pardevant Walter L. Gleason, notaire, et ne devant pas avoir droit aux loyers qu'à partir du passage des actes et déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO ST. PAUL, Encanteur.
137 rue Carondelet. Phone 2967-R Main.
Robert Legier, avocat pour la demanderesse.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 10

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Neuf terrains à bâtir dans le Troisième District. Une occasion pour les petits spéculateurs.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81.307— Cour Civile de District Div. E

Par Stroudback & Stern, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 7 mars 1907, par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Les lots 1 à 9 inclusivement de l'ilet No 62 faubourg Clouet, (maintenant 1310) borné par les rues Louisa, Clouet, Vertu et Dorgenois, (ledit borné originalement décrit comme les terres de P. J. Trirore) acquit par acte pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Petit Speculateur, Deux Lots du Troisième District pour Construire,

Rue Emily, entre Prosper et St Avid

Succession vacante de Noel Viard.

No 80,697—Cour Civile de District Div. E.

Par Stroudback & Stern—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 4 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 21 février 1907, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Les lots cinq et six, dans l'ilet No 16, et les dits lots mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Emily, entre les rues Prosper et St Avid, acquise le 23 février 1837, livre des transferts 21, folio 425.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars 3 10 17 24 31—av 4

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE EDWARD HUMPHREYS

No 81,132—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division E, par J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 840 rue Union—MERCREDI, le 24 avril 1907, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à 1 heure p. m., conformément à un ordre signé le 15 mars 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de ladite Cour Division E, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrites, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burdette, Plum et Oak (autrefois Quatrième), ladite portion mesurant trente pieds de face à la rue Burde te sur une profondeur de cent cinquante pieds. Ladite portion de terre est composée de tout le lot désigné par le numéro six et du fond du lot désigné par le numéro onze.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

HORACE M. ROBERT.
Avocat pour l'Administratrice.
22 mars—829—avril 5 12 19 24

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Un ilet et dix-huit lots dans le Troisième District.

Quaker Realty Co., Limited, vs Elodie Burthe et als.

No 80,560—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 9 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 février 1907, et signé le 28 février 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° L'ilet 1165 (ancien No 187) situé dans le Troisième District de la ville, borné par l'avenue Franklin, les rues Painters Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), et mesurant plus ou moins, 272 pieds sur chacune des rues Miro et Tonti, par 319 pieds 8 pouces sur chacune de la rue Painters et l'avenue Franklin.

2° Les lots 1 à 17, tous inclusivement, et 20 à 24, tous inclusivement, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1168 (ancien No 16), borné par la rue Washington (maintenant avenue St Roch), les rues Musique Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti). Le lot 1 mesurant 32 pieds de face à l'avenue St Roch par 104 pieds, 10 pouces, 2 lignes de profondeur et façade à la rue Miro ; les lots 16 à 24, inclusivement, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à l'avenue St Roch par 104 pieds, 10 pouces ; 2 lignes de profondeur et le lot 16 formant l'encoignure des rues St Roch et Tonti ; les lots 14 et 15 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Tonti par 159 pieds, 10 pouces, 3 lignes de profondeur ; les lots 6 à 13 mesurant chacun, inclusivement, 31 pieds, 1 pouces, 5 lignes de face à la rue Musique par 104 pieds, 10 pouces, 2 lignes de profondeur, et le lot 13 formant l'encoignure des rues Musique et Tonti.

Les mesures ci-dessus et l'ilet 1165 étant complètement donnés sur un plan daté le 19 avril 1838, déposé dans les archives de Jos. Cuvillier, notaire, comme plan No 34 du livre de plans No 2.

Conditions—Comptant et les acquéreurs payant les taxes de 1907 ; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Emmanuel L. Weil, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 mars—9 10 17 24 31—avril 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Victoria A. Fiscuer.

No 81,569—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 9 avril 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 7 mars 1907, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Six et demi lots de terre dans le Sixième district ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés comme lots Nos 4 à 19, inclusivement, et la moitié du lot 13 tous de l'ilet 65 borné par l'avenue St Charles, les rues Lowerline, Pine et Carrollton, et mesurant comme suit : le lot 13 mesurant 15 pieds de face à la rue Lowerline par 140 pieds de profondeur, les lots 14 et 15 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Lowerline par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 16 à 19 inclusivement mesurant chacun 30 pieds 2 et 1/2 pouces de face à l'avenue St Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes : 158 pieds à la rue Lowerline, 155 pieds sur la ligne divisant les lots 16 et 17, 151 pieds 10 pouces sur la ligne divisant les lots 17 et 18, 148 pieds, 4 pouces sur la ligne divisant les lots 18 et 19, et 145 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté le lot 16 formant l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Lowerline, toutes mesures plus ou moins, et améliorations comprenant un cottage en bois à un étage, bien bâti, et mansarde, retiré de la banquette, barrière en fer sur le devant, contenant grande galerie, vestibule, environ 12 chambres, chambre à bain, office, 2 citernes. Ecurie et 2 étages dans le fond du lot, contenant remise pour voiture, mansarde pour avoine etc. La maison est bien tapissée, a le gaz partout et est désignée par le No 7322 avenue St Charles.

La propriété est une des mieux situées sur l'avenue St Charles, près du Parc Audubon, le collège Tulane, entourée de superbes résidences et contiguë à la demeure du Peter Fabacher.

Beaucoup de place pour bâtir dans le fond du lot lequel a 233 pieds sur la rue Lowerline.

2° Deux lots avec les améliorations qui s'y trouvent dans le septième district désignés par les lettres Q et R de l'ilet 55 borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Hampson et Maple, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dublin par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles ; les améliorations sont désignées par les Nos 715 et 717 rue Dublin et comprennent une grande résidence et magasin à 2 étages en briques, contenant environ 12 chambres, etc. Bien situées près du marché public.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Septième District, ilet 140 borné par les rues Eagle, Oak, Monroe et Levée, mesurant 113 pieds de face à la rue Levée environ 75 pieds de face à la rue Eagle, 128 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Oak et 134 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du côté inférieur avec lignes irrégulières dans le fond et composé du tout des lots 3, 4 et 5 et partie des lots 2 et 6. Cette propriété est bien située, près de la Brasserie Carrollton et certaine d'augmenter en valeur

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1907, 10 pour cent au moment de l'adjudication

Les actes de vente pardevant Félix J. Puig notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

9 mars—9 10 17 24 31—avr 7 9

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.
2 déc—dim mar jeu—

C. LAZARD & CO., L'td.
LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE
VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.
604 et 606 RUE DU CANAL.
1er nov—Dim Mar Jeu dem

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.
Médailles de tous dessins en argent et en or
—CHEZ—
WM. FRANTZ & CO.,
JOAILLIERS.
SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS & CO.
112 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,
IMPORTATEUR DIRECT
HORLOGER BIJOUTIER JOAILLIER.
313........RUE ROYALE........313
ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE
La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle Orléans
Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je fais une ...
Les ordres de la campagne ...
PHONE MAIN 1360.

FONDÉE EN 1850.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées

SUCCURSALE DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital	500,00[illegible]
Actif	1,143 024 42
Surplus net	310,919 [illegible]

CHARLES JANVIER, Président — R. E. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation.......... $4,613,500 67

1 jan—lan

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871........ $3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872........ $1,429,7[illegible]

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
GUSTAVE WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E MOORE, D. M. ...
CLARENCE F LOW Secrétaire-Résident, J. O. PEPPER Assistant-Secrétaire
THOS. H. ANDERSON Député Assistant-Secrétaire
...—Jeu Dim Mar

J. DELVAILLE & CO.,
ENCANTEURS, ESTIMATEURS DE PROPRIETES FONCIÈRES ET AGENTS D'ASSURANCES.
No 316 rue Baronne.
Bâtisse Hicks, 2me Etage, Chambre 4.
23 sept—lan—dim mer ven

Feuilleton

DE

L'Abeille de la N. O.

No. 84 Commencé le 25 déc. 1906.

L'ENFANT DE LA DUCHESSE.

GRAND ROMAN INEDIT

PAR PIERRE SALES

TROISIÈME PARTIE

VII

L'ENTRAINEMENT.

(Suite.)

"Mais je n'ai pas ouvert la bouche de ce matin, mademoiselle."

Au lieu de cela, Frinette se dressait tout de suite, comme un petit oiseau en colère ; et, jetant son ouvrage à terre, elle poussait ce cri de protestation, comme si on lui avait adressé quelque cinglant reproche :

—C'est trop fort, à la fin !

—Eh bien ! ... Eh bien ! Vif-Argent.... fit la première encore gentille : qu'est ce qui vous prend ?

Marion sentant un orage stupide sur la tête de sa petite amie, sur leurs têtes à toutes les deux, car elle ne se séparait jamais d'elle, voulut expliquer tout rondement la chose :

—Tu ne vois donc pas que mademoiselle se trompe ?.... Elle s'est imaginée que tu racontais des histoires, alors que tu n'as pas dit un mot.... je puis bien lui assurer.... Je puis bien vous assurer, mademoiselle....

Elle essayait, en même temps, de prendre Frinette, de la rasseoir ; mais toute la force de cette belle fille ne pouvait rien contre ce petit être nerveux, qui lui échappait violemment, et, allant se placer devant la première, laissait échapper sottement toute la fureur qui grondait en elle par suite de tant d'infinies circonstances, dont elle n'était pas tout à fait responsable :

—Quand on fait des observations, mademoiselle, il faut d'abord s'assurer si elles sont justes, méritées.... et j'en ai assez de supporter à chaque instant votre mauvaise humeur.... je suis toujours le bouc émissaire.. Aussitôt qu'on fait le moindre tapage, c'est moi qui l'ai causé ....aussitôt qu'on s'amuse, c'est moi qui ai fait rire.... c'est Vif-Argent par ci.... c'est Vif-Argent par là.... Je me plaindrai à M. Albrecht ! car je ne peux pas toujours payer pour les autres !....

Un peu pâle, la première s'était levée aussi ; et, renvoyant d'un geste Frinette à sa place :

—Veuillez, avant tout, vous remettre au travail...... Si je vous ai adressé tout à l'heure une observation que vous ne méritiez pas, je le regrette.... Mais je ne saurais admettre que vous m'adressiez une réclamation aussi arrogante ! Et si vous avez à vous plaindre à M. Albrecht, je me plaindrai, moi aussi, qu'il n'y a plus moyen de vous tenir en place quand vous avez la tête à l'envers, comme ce matin.

—Ah ! mademoiselle, assez !..

—Mais.... puisque ce n'est pas elle !.... murmurèrent cinq ou six voix.

—Silence, s'il vous plaît, mesdemoiselles !... Et vous mademoiselle Frinette, je vous avise qu'à la prochaine incartade....

—Si vous croyez, dit Frinette, mettant ses poings sur les hanches, que je vais vous laisser le plaisir de me mettre à la porte ? .... Qu'on me règle mon compte.... je m'en vais !

—Prenez bien garde à ce que vous dites !.... et à ce que vous faites, petite !.... prononça sèchement la première. Vous n'êtes pas une méchante fille, et vous travaillez très bien quand vous voulez.... Seulement, avec votre caractère.... à moins que vous n'en changiez, vous vous ferez mettre à la porte de partout.... On avait de l'indulgence ici pour vous, parce que vous avez un je ne sais quoi qui plaît à tout le monde ; mais il y a des limites à tout.

Frinette répliqua en haussant les épaules :

- Si vous vous imaginez que c'est difficile de trouver une maison au moins aussi bonne que celle-ci ?.... Enfin, ce n'est pas la peine de discuter...... Bonsoir.... Au revoir, mesdemoiselles.

Et après avoir distribué quelques poignées de mains et planté deux sonores baisers sur les joues de Marion, elle se précipitait vers le recoin où était son chapeau, son mantelet. Et elle affectait de revenir se placer devant la glace pour arranger bien gentiment son chapeau ; mais ses pauvres doigts étaient si frémissants qu'elle ne parvenait pas à trouver les trous de ses épingles, elle se piquait maladroitement la tête.... Elle faillit pourtant repousser Marion qui venait l'aider.

Mais s'étant aperçue que Marion avait déjà son chapeau elle, elle fut toute faible soudain, toute secouée d'attendrissement et bégaya, la voix pleine de larmes :

—Mais je ne veux pas...mais je ne veux pas que tu t'en ailles avec moi ; nous nous retrouverons tout à l'heure au déjeuner..

—Viens donc, petite, prononça doucement Marion, achevant de la coiffer.

—Quand je te dis que je ne veux pas.... que je ne....

Et, à l'oreille de son amie, elle avouait :

—Si j'ai commis un coup de tête, tu ne vas pas en supporter les conséquences, toi qui es ici depuis si longtemps !

Marion l'entraînait en répondant :

—Ce que je m'en fiche !...... Si tu crois que je resterais une heure de plus ici quand tu n'y es plus !

Et elle s'éloignait, elle aussi, de la façon la plus délibérée, malgré cet effort de la première pour la retenir :

—Marion.... Voyons !...... Vous savez bien que M. Albrecht ne reprend jamais quelqu'un quand on est parti en plein travail ! ... Et je serai bien forcée de lui raconter....

—Eh ! répliqua Marion sur le seuil de la porte, racontez lui tout ce que vous voudrez, ma chère : c'est bien vous qui êtes cause, au fond, que ma petite amie Frinette s'en va, et c'est tellement injuste que je me ferais un crime de demeurer une heure de plus ici !

Et ce fut elle qui claqua classiquement la porte en quittant l'atelier.

Et dans l'escalier, puis dans la cour, dans les Tuileries, où elle conduisit tout de suite Frinette, c'était celle-ci qui se désolait, qui bégayait :

—J'ai été stupide.... je ne sais pas ce que j'avais ce matin je n'étais plus maîtresse de moi.. Tu vas remonter tout de suite, je le veux.... tu ne vas pas perdre ta place pour moi.... à la veille de la morte-saison.... toi qu'on gardait toujours.... Moi aussi, M. Albrecht m'avait promis de me garder.... Ah ! Mon Dieu !.... Mon Dieu !.... pourquoi m'a-t-on fabriquée avec ce sale caractère ?....

—Ça, fit Marion en riant, il faut reconnaître qu'il n'est pas d'une douceur parfaite tous les jours, et qu'il te pousse des épines tout autant que tu es fraîche et jolie.... C'est que tu n'as pas encore appris à rire des injustices, ou plus simplement des embêtements de ce monde, et je ne suis pas beaucoup plus sage que toi, puisque j'ai été toute révoltée, quand j'ai vu comment ça tournait.... N'y pensons plus !

—Mais.... mais comment allons-nous nous replacer, dans un aussi mauvais moment ?.... Car la saison touche à sa fin.... Et alors que je vais avoir tant besoin d'argent !.... J'avais calculé si juste avec mes petites économies !.... Est ce que je vais être forcée, maintenant, de m'humilier devant ma sœur, devant mon beau-frère ?

Marion haussa les épaules :

—C'est que c'est la première fois que tu connais ça, ma chérie, d'être sur le pavé !........ Quand on est courageuses comme nous, va, ça ne dure pas longtemps, même en morte-saison... Et, après tout, je commençais à en avoir assez de la maison Albrecht, et de la première.... et de tout le monde.... Et ça m'avait déjà révoltée, je puis bien te le dire, maintenant, qu'on se soit obstiné à te laisser petitemain, quand tu vaux bien toutes leurs ouvrières.... Tu as assez d'économies, n'est-ce pas, pour faire face aux premiers temps ?....

—Peut être deux mois...... trois mois....

—Eh bien, j'en ai au moins pour quinze jours, moi : il ne m'en faut pas davantage pour me retourner, pour nous retourner toutes les deux ; ne te désole donc pas.... Et rappelle-toi que, lorsqu'on a des embêtements sur cette terre, il faut toujours commencer par en rire !

Mais Frinette ne riait pas ; et, très gravement, elle prononça :

—Non, il ne faut pas commencer par rire, il faut commencer par les vaincre.... et après, en tirer leur enseignement !.... La vie vient de me donner brusque-